

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC HAGUENAU OUEST 28 ROUTE DE BITCHE 67500 HAGUENAU

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M. KAHRAMAN ERDEM, Gérant, gérant de la société 24.K , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 1 B RUE DU CRESSON 67500 HAGUENAU, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M. KAHRAMAN ERDEM, 1 B RUE DU CRESSON 67500 HAGUENAU
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

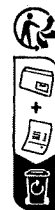
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 février 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)Justin SINGER
Chargé d'Affaires Pro

JST06

Justin SINGER
Chargé d'Affaires Pro**CIC Est**
HAGUENAU



BANQUE CIC EST
CIC HAGUENAU OUEST

28 ROUTE DE BITCHE
67500 HAGUENAU

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE PAR UNE SEULE PERSONNE POUR UNE SOCIETE EN FORMATION

A l'attention de : BANQUE CIC EST CIC HAGUENAU OUEST

Je soussigné :

KAHRAMAN ERDEM

demeurant : 1 B RUE DU CRESSON 67500 HAGUENAU

vous prie de bien vouloir ouvrir, sur vos livres, un compte à mon nom avec rubrique "**opérations pour le compte de la Société 24.K en formation**".

Ce compte est destiné à enregistrer exclusivement les écritures afférentes aux engagements contractés par moi pour le compte de cette société, comme il est prévu dans les statuts qui vous ont été communiqués.

Il est bien entendu que les opérations passées à ce compte m'engageront personnellement vis-à-vis de la BANQUE CIC EST et en tout état de cause, je resterai à due concurrence garant solidaire de la société pour tous ses engagements.

En outre, je me porte fort vis-à-vis de votre établissement de la prise en charge par la **société 24.K** de toutes ces opérations et notamment des découverts qui pourraient m'être consentis, dès qu'elle aura obtenu son immatriculation au Registre du Commerce des Sociétés.

Enfin, tous les engagements contractés par moi en vertu des présentes seront solidaires et indivisibles à l'égard de mes héritiers et ayants droit respectifs.

Dans le cas, où pour quelque raison que ce soit, la société ne serait pas constituée dans un délai de 6 mois à compter du premier dépôt de fonds, soit au plus tard le 13 août 2025, le montant des avances qui m'auraient été consenties deviendrait immédiatement exigible. Dans une telle hypothèse, j'autorise d'ores et déjà la BANQUE à compenser le montant desdites avances avec les sommes qui seront débloquées à mon profit au titre de la récupération de mes apports dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Fait à Haguenau, le 13 février 2025
(signatures certifiées ou légalisées)